

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U)

COMMUNE DE NIEVROZ

COMPTE RENDU REUNION

DU 26 octobre 2015 – 9h30

L'objet de cette réunion était de faire le point sur le PADD.

Lecture est faite du PADD suivant l'ordre du document

Concernant le premier objectif il est bien réexpliqué les enjeux de ce dernier et la politique du SCoT qui est à prendre en compte. Les élus expliquent qu'une réunion se tiendra le 27 sur le DO du SCoT. Il est rappelé qu'il est important de faire valider par le SCoT en cours de révision les objectifs démographiques, ceux des zones d'activités et ceux des logements sociaux à prendre en compte dans le PLU.

Pour la construction de la dernière mouture du document nous allons essayer de prendre en compte les éléments du SCOT sinon il faudrait essayer de partir sur un développement de l'ordre de + 1.5 % par an les 10 prochaines années.

Il faudra bien s'attacher à justifier des possibilités. Les élus souhaitent vraiment qu'on puisse urbaniser (de façon échelonné dans le temps) l'ancienne zone 2AN qui se trouve dans le tissu urbain existant. Il faut compiler l'ensemble des documents que l'on possède.

Concernant la mixité sociale, le travail est cours de la part de la Préfecture sur les gens du voyage sédentarisés. Il faut essayer de suivre cette affaire de près pour savoir ce que l'on prendra en compte ou pas.

Nous annonçons qu'une partie des objectifs seront refondus pour éviter les redites

De nouveau il faut l'ensemble des notices explicatives concernant la station d'épuration

Pour les modes doux et transport il faudra bien réexpliquer le contexte local : la proximité de la gare de Montluel, la volonté des élus de participer à la création de parkings relais. Les élus feront le compte des places de stationnements. Il faudra ajouter dans cet objectif tout ce qui concerne la navette fluviale. C'est un objectif très important pour la mairie. Travail à parfaire sur les cheminements piétons

Les élus ne savent pas si un chargé d'études DDT est missionné sur le PLU. Problème pour collecter les données – j'ai fait plusieurs demandes mais il faudrait que je relance la personne.

Concernant les objectifs éco, ils restent les mêmes mais là aussi il faudrait s'assurer d'une validation auprès du SCoT sur la question de l'extension de la zone d'activité existante.

Concernant la zone de carrière pas de difficulté particulière mais il faudra voir avec Mosaïque les points du blocage qui existaient

Concernant les activités agricole pas de nouveauté. On reste sur la même ligne mais on épure un peu le document.

Idem pour l'environnement sauf que là, la commune va nous donner un document établi avec la Com Com sur la préservation de tels ou tels éléments.... Les murs, le patrimoine local...

Gestion des eaux pluviales : on continu sur cet objectif mais j'ai évoqué en plus la possibilité de mettre en place un coefficient de biodiversité sur les différents secteurs pour permettre une meilleure gestion des eaux pluviales mais également qui permettrait d'adoucir un peu le phénomène de densification que la commune va subir.

Concernant les risques et les nuisances pas de nouveauté sauf l'instauration officielle du PPRI inondation sur la commune. Il est donc effectivement à prendre en compte. Les incidences ne sont pas grandes sauf sur la partie sud du tissu urbain central. C'est la fameuse langue et les ses abords qui connaîtra une

constructibilité limitée suivant les indications contenues dans le PPRI.

Concernant la tache de la consommation des espaces cette dernière décennie. Elle sera à reprendre par les élus pour qu'ils la mettent à jour. Il faudra voir ce que cela impact. De toute façon compte tenu que le SCoT existe il faut continuer de décompter les nouvelles constructions qui sont lieu tous les ans.

Concernant les dents creuses cela va certainement évoluer.

Sans attendre les élus, il serait peut-être bien de refaire le point sur le schéma de développement qui est présenté en dernière page. Il faut essayer de présenter le maximum de projets contenus dans le PLU.

PROCHAINES REUNIONS

23/11/2015

Travail à fournir pour le 23/11/2015

- présenter un PADD avec tous les objectifs remis à jour et corrigé – impératif cette date. Intégration des éléments fournis par la commune si on les a pour cette date.